



Evreux, le 11 avril 2014

SNUipp/FSU27
6, bis rue de Pannette
27000 Evreux
02 32 33 58 51

à M. le Directeur Académique du département de l'Eure

Objet : Indemnité ECLAIR - part modulable

Madame, Monsieur,

Un nouveau régime indemnitaire va se mettre en place en Education prioritaire à la rentrée 2015. Si en attendant, pour l'année 2014, le ministre vient de répondre favorablement à la demande du SNUipp-FSU de répartir de manière égale la part variable de l'indemnité ECLAIR entre tous les enseignants de l'Education prioritaire, il n'en est rien pour cette année scolaire 2013.

Nous vous demandons que ce principe d'équité s'applique dès cette année en donnant consigne à vos IEN de répartir de manière égale la part modulable de l'indemnité ECLAIR.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Académique et Madame le Recteur en notre engagement entier au service de l'école publique et de ses élèves.

José Bridard et Nathalie Lagouge
Co-secrétaires départementaux du SNUipp-FSU27